

RAPPORT DE LA

**Tenue à Rome, Italie
25-28 septembre 1967**

**ONZIÈME SESSION
DU COMITÉ FAO
POUR LA LUTTE CONTRE
LE CRIQUET PÈLERIN**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

RAPPORT DE LA
ONZIEME SESSION DU COMITE FAO
DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Tenue à
Rome (Italie)
du
25 au 28 septembre 1967

Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1967

TABIE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
Bureau	2
Remerciements	2
PARTICIPANTS	3
Délégations des Etats Membres de la FAO	3
Nations Unies	6
Observateurs	6
Fonctionnaires de la FAO	6
ORDRE DU JOUR	8
RESUME DES DEBATS	9
La situation acridienne	9
Caractéristiques générales en 1966/67	9
Régions occidentale et nord-occidentale	9
Afrique orientale et Proche-Orient	9
Région orientale	10
Prévisions	10
Prospections durant la période de rémission actuelle	10
Situation des organisations régionales antiacridiennes	11
Asie du sud-ouest	11
Proche-Orient	11
Est africain	11
Afrique du nord-ouest	11
Afrique de l'ouest	12
Coordination régionale	12
Programme des Nations Unies pour le développement (Fonds spécial)	12
Prospections supplémentaires	12
Sud-Tihama saoudienne et yéménite	12
Sud de l'Iran et Pakistan occidental	12
Sud-ouest de l'Afghanistan	12
Sud de l'Algérie, nord du Niger et nord-ouest du Tchad	12
Littoral éthiopien et soudanais de la mer Rouge	13
Stations de recherche sur le terrain	13
Est africain et Israël	13
Ouest et nord-ouest de l'Afrique	13
Sud-ouest asiatique	13
Proche-Orient	13
Rapport général	13
Services de signalisation et de prévision	13
Services nationaux	13
Service de renseignements sur le criquet pèlerin (DLIS)	14
Nouveaux chapitres du manuel de climatologie antiacridienne	14

TABLE DES MATIERES (ii)

	<u>Page</u>
Formation	14
Technique de prospection	14
Météorologie	14
Radio-communications	14
Dévolution de l'équipement	14
Prolongation ultérieure du Projet relatif au criquet pèlerin entrepris avec l'aide du PNUD(FS)	14
I. Signalisation et prévision	15
II. Prospection et reconnaissance	17
III. Recherche	18
Résumé et budget	19
Prévisions de dépenses - Récapitulation	19
Fonds de dépôt international 161 - Programme de travail et budget	20
Questions administratives	20
Plans à long terme	20
Situation du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin	20
Campagne internationale dans la péninsule Arabique en 1966/67 et plans futurs	21
La rémission actuelle du fléau acridien	22
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	23
ANNEXE I - Fonds de dépôt international FAO No.161 pour la lutte contre le criquet pèlerin - Budget pour l'exercice de 3 ans commençant le 1.1.68	24
ANNEXE II - Liste des documents de travail	25

INTRODUCTION

A sa dixième session, tenue à Rome du 6 au 9 juin 1966, le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin avait recommandé que sa prochaine session soit convoquée par le Directeur général dans le courant de l'année 1967. Le Directeur général a donc convoqué cette session à Rome du 25 au 28 septembre 1967, en invitant les gouvernements ci-après à se faire représenter par des délégués:

Afghanistan	Mali
Algérie	Mauritanie
Arabie saoudite	Maroc
Cameroun	Niger
Côte d'Ivoire	Nigéria
Dahomey	Ouganda
Ethiopie	Pakistan
Espagne	Portugal
Etats-Unis d'Amérique	République arabe syrienne
France	République arabe unie
Ghana	République centrafricaine
Guinée	République somalie
Haute Volta	Royaume-Uni
Inde	Sénégal
Iran	Sierra Leone
Iraq	Soudan
Israël	Tanzanie
Jordanie	Tchad
Kenya	Togo
Koweït	Tunisie
Liban	Turquie
Lybie	Yémen

Il a également invité les autorités du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à envoyer des représentants. Il a aussi prié la Ligue des Etats Arabes, l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP/EA), l'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV) et l'Organisation internationale contre le criquet migrateur africain (OICMA) à se faire représenter par des observateurs.

M. O.E. Fischnich, Sous-Directeur général et Chef du Département technique, a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les participants au nom du Directeur général de la FAO et en soulignant l'importance des questions à débattre. Etant donné l'ampleur des décisions à prendre, il a regretté que les Gouvernements participant au Projet relatif au criquet pèlerin entrepris avec l'aide du PNUD ne soient pas tous représentés à la session. Il a relevé que la politique de prospection et de lutte appliquée durant la rémission actuelle avait certainement contribué au maintien de celle-ci, tout en rappelant aussi qu'il était nécessaire d'intensifier les efforts actuellement déployés en matière de reconnaissance et de lutte pour accroître la marge apparente de sécurité et réduire les risques de retour de fortes infestations. Il a déclaré que les propositions visant à prolonger ultérieurement le Projet avaient été élaborées compte tenu des exigences de la situation actuelle et dans la perspective de la politique future de recherche et de lutte antiacridiennes. Il a exprimé l'espoir que les délégués examineraient ces propositions avec soin et recommanderaient fermement leur mise en oeuvre.

Bureau

Le Comité a élu à l'unanimité:

Président : M. Sardar Singh (Inde)

Vice-Président : M. H.B. Benzaza (Algérie)

Comité de rédaction

Délégués de l'Algérie, de la France, du Pakistan, de l'Ouganda, de la République arabe syrienne et des Etats Unis d'Amérique, représentant du PNUD, expert-conseil de la FAO et membres du secrétariat de la FAO.

MM. Gurdas Singh, K. Lubani et M.F. Lebeta ont exercé les fonctions de secrétaire technique.

Remerciements

A la fin de la session, les délégués ont rendu hommage au Président pour la façon dont il avait conduit les débats. Ils ont aussi remercié le secrétariat de la FAO de l'efficacité avec laquelle il s'était acquitté de ses différentes tâches.

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les représentants des Nations Unies, les observateurs et les fonctionnaires de la FAO dont les noms suivent:

Délégations des Etats Membres de la FAO

Algérie

Hadj Benabdallah Benzaza
Sous-Directeur
Chef du Service de la Protection des Végétaux
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Alger

Arabie saoudite

Salim Ba Muflih Hadramy
Director of Jeddah Locust Research Station
Jeddah Locust Research Station
Djeddah

Fouad Ramadan Calouttawy
Director of Research Division
Jeddah Research Station
Djeddah

Cameroun

Moïse Henri Enguèllé
Secrétaire Général du Secrétariat d'Etat au Développement Rural
B.P. 1059 Yaoundé

Espagne

Eugenio Morales-Agacino
Entomologo
Instituto Nacional de Investigaciones Agronómicas
Avenida Puerta de Hierro
Madrid (C.U.)

Etats-Unis d'Amérique

Leo G.K. Iverson
Assistant Director
USDA ARS
Federal Center Building, Hyattsville
Maryland

France

J. Roy
Ingénieur en Chef des Services de l'Agriculture
33, Rue de Chanzy
Paris 12^e

Délégations des Etats Membres de la FAO (suite)

Inde

Sardar Singh
Plant Protection Adviser to the Government of India and
Director Locust Control
Directorate of Plant Protection, Quarantine and Storage
4/19 Ajmeri Gate Extension
New Delhi

Iran

Manoutchehr Ayazi
Directeur général de l'Organisation pour la protection des plantes
Ministère de l'Agriculture
Téhéran

Iraq

Salah Taib
First Secretary
Embassy of the Republic of Iraq
Via Ferdinando di Savoia, 8
Rome, Italie

Jordanie

Shaher Bak
Second Secretary
Embassy of Jordan
Via Po, 24
Rome, Italie

Koweit

Gharib Khamis Al-Gharib
Chief of Plant Protection
Ministry of Public Works
Koweit

Nigéria

S.O. Boboye
Entomologist
Senior Research Officer
Federal Ministry of Agriculture
Federal Agricultural Research Office
Ibadan

Adeniran Oshunniyi
Permanent Representative to FAO
Embassy of Nigeria
Via di Villa Saocchetti, 11
Rome, Italie

Ouganda

Aloysius Kabwa Balinda
Deputy Minister
Ministry of Agriculture, Forestry and Cooperatives
P.O. Box 102
Entebbe

Délégations des Etats Membres de la FAO (suite)

Ouganda (suite)

John Alfred Okodoi
Assistant Secretary
Ministry of Agriculture, Forestry and Cooperatives
P.O. Box 102
Entebbe

Pakistan

Heshamul Huque
Joint Director
Department of Locust Warning and Plant Quarantine
Malir Halt
Karachi - 27

République arabe syrienne

Safer Al-Yafi
Chief, Locust and Pest Control Section
Department of Agricultural Affairs
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Damas

Royaume-Uni

Alexander A.W. Landymore
Permanent U.K. Delegate to FAO
British Embassy, Villa Wolkonsky
Rome, Italie

Philip M. Symmons
Head of Biogeography Division
ALRC, College House
Wrights Lane
Londres W.8

Soudan

George Tadros Lloyd
Chief Plant Protection Division
Ministry of Agriculture
P.O. Box 14
Khartoum-North

Turquie

Nebih Yalaz
Director General of Plant Protection and Plant Quarantine
Ankara

Fahri Tuncay
Assistant Director of Control Section of Plant Protection and Quarantine
Ankara

Ibrahim Gümüşsuyu
Chief Assistant at the Orthoptera Laboratory of Plant Protection Institute
Plant Protection Institute (Zirai Mâcadele Enstitüsü)
Ankara

Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

R. Townley
Chef adjoint de la Division des recherches
Programme des Nations Unies pour le développement
Nations Unies
New York, N.Y.,
Etats Unis d'Amérique

Observateurs

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP/EA)

Mohamed Abdi Ghelle
Associate Director
P.O. Box 412
Mogadiscio
République Somali

Organisation internationale contre le criquet migrateur africain (OICMA)

F.J. Sangaret
Directeur de l'OICMA
B.P. 136
Bamako
République du Mali

Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLAIIV)

M. Roblot
Directeur de l'Organisation commune de lutte antiacridienne
et de lutte antiaviaire
B.P. 1066
Dakar, Sénégal

Fonctionnaires de la FAO

J. Vallega
Directeur de la Division de la production végétale et de la protection
des plantes
FAO, Rome Italie

Lee Ling
Chef de la Sous-division de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

Gurdas Singh
Spécialiste du criquet pèlerin
Sous-division de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

K. Lubani
Fonctionnaire technique (criquet pèlerin)
Sous-division de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

Fonctionnaires de la FAO (suite)

M. F. Lebeta
FAO Regional Locust Officer
P. O. Box 327
Djeddah, Arabie saoudite

Taqi Ahsan
FAO Regional Locust Officer
P. O. Box 3305
Téhéran, Iran

S. H. Phillips
Administrateur
Sous-division de la protection des plantes
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

A. M. Harding
Assistant du Directeur de la Division des Finances
FAO, Rome, Italie

P. T. Haskell (Expert-Conseil)
Director, Anti-Locust Research Centre
College House
Wrights Lane
Londres W.8, Royaume-Uni

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. La situation acridienne en 1966/67 et prévisions
6. Situation des organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin
7. (a) Rapport d'activité intérimaire concernant le projet du PNUD (FS) relatif au criquet pèlerin

(b) Proposition d'extension ultérieure du Projet du PNUD (Fonds spécial) relatif au criquet pèlerin et des activités entreprises dans le cadre du Fonds de dépôt international 161
8. Situation des commissions, comités et sous-comités de lutte contre le criquet pèlerin
9. Campagne internationale contre le criquet pèlerin dans la péninsule Arabique en 1966/67 et plans d'avenir
10. Questions diverses :

 La rémission actuelle du fléau acridien et la politique de lutte et de prévention de la FAO
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

La situation acridienne

Caractéristiques générales en 1966/67

1. Durant la période considérée (mai 1966 à juillet 1967), les populations de criquets pèlerins sont généralement restées faibles. Des opérations de lutte ont été entreprises contre des populations largement disséminées de larves et de jeunes ailés, dans six zones très distantes les unes des autres. De petits "essaims" ont été signalés dans trois pays, mais leur présence a été pleinement confirmée dans un seul d'entre eux, et des bandes larvaires auraient été aperçues dans un quatrième pays, sans toutefois que la nouvelle soit confirmée.

Régions occidentale et nord-occidentale

2. Dans l'ouest de l'Afrique, les criquets étaient devenus rares en Mauritanie en mai 1966, tandis que des populations acridiennes éparses étaient dispersées sur de vastes superficies dans le sud de l'Algérie, au Tibesti, dans le nord-ouest du Niger et dans le sud-ouest de la Lybie, où la ponte a probablement commencé à la fin mai et la mue imaginale en juillet. Dans la région de Termit (sud-est du Niger), de nombreux criquets ont été signalés en juin et un essaim a été repéré dans cette zone à deux reprises.

3. L'infestation importante successive a été observée dans le nord du Tibesti et le nord du Tchad, zones où des opérations de lutte ont été entreprises à la fin d'août et en septembre contre des larves à des stades avancés et de jeunes ailés. En novembre, des traitements ont été pratiqués contre des larves et de jeunes ailés dans le sud-est du Fezzan (Libye) et dans la vallée de Tilemsi (Mali).

4. Au Sahara algérien, où des criquets épars en petit nombre avaient été signalés chaque mois entre septembre 1966 et février 1967, des reproductions suffisamment importantes pour qu'il faille entreprendre des traitements ont toutefois eu lieu au printemps de 1967. Dans le nord-ouest et le nord du Hoggar, des groupes de criquets ont pondu dans l'Ahnet au début de mars et des criquets dispersés ont pondu à Amguid, dans l'oued Igharghar, à quelque 350 km au nord-est. Les accouplements ont continué dans l'Ahnet en avril. Dans le Mouydir, entre ces deux zones, des traitements ont été exécutés à la fin d'avril et au milieu de mai contre des larves, la plupart à des stades avancés, et contre de jeunes ailés. Au début de juin, des "taches" denses de jeunes adultes ont été notées en plusieurs points du Mouydir. Dans l'Ahnet, à quelque 150 km au sud-ouest du Mouydir, des larves à tous les stades et de jeunes adultes ont été trouvés en plusieurs endroits à la fin de mai et au début de juin et des opérations de lutte ont été entreprises. De fortes densités de criquets ont aussi été signalées en juin à 300 km environ plus au sud-ouest, dans la région du Silet.

Afrique orientale et Proche-Orient

5. En Afrique orientale, les populations de criquets sont restées faibles. Les populations saisonnières observées le long des côtes de la mer Rouge à la fin de 1966 et au début de 1967 étaient exceptionnellement réduites en Ethiopie, tandis qu'en Arabie saoudite c'est seulement en février que des populations de quelque importance ont été signalées.

6. On a noté des signes de la présence de populations plus importantes vers la mi-mars 1967 sur le littoral de la mer Rouge, près de la frontière soudano-égyptienne, zone où des traitements ont été pratiqués au milieu de mai. Celle-ci était exempte de criquets en juin, d'après les renseignements communiqués.

Région orientale

7. Après la fin des opérations de lutte contre des larves du premier stade en un point (0,4 hectare) du district de Chagai (Pakistan occidental) en mai 1966, les populations acridiennes ont été exceptionnellement faibles dans la région orientale. En juillet 1967, le nombre des criquets épars avait augmenté au Pakistan occidental et au Rajasthan (Inde).

Prévisions

8. Dans l'ouest de l'Afrique, la reproduction va sans doute se poursuivre au voisinage de la zone de convergence inter-tropicale au Mali et en Mauritanie; il se peut que de petites bandes larvaires se forment et que de jeunes ailés apparaissent jusqu'à la fin d'octobre. De nouvelles pontes et éclosions peuvent avoir lieu dans le nord-est du Mali et des pontes et des éclosions peuvent aussi se produire dans les zones voisines du nord-ouest du Niger et du sud du Sahara algérien, à partir de la mi-septembre; de petites bandes larvaires pourraient faire leur apparition.

9. La période comprise entre la fin septembre et novembre est caractérisée par une très vaste redistribution des criquets. En Afrique occidentale, des criquets vont probablement commencer à émigrer à travers le désert à partir de la lisière méridionale du Sahara, à la fin septembre et en octobre. En particulier, il se peut que des criquets épars et peut-être aussi quelques petits essaims pénètrent dans le centre et le nord du Sahara algérien et éventuellement aussi en Mauritanie, au Sahara espagnol, dans le sud du Maroc et en Libye. Des reproductions peuvent avoir lieu à partir d'octobre dans le nord de la Mauritanie et au Sahara espagnol.

10. Les jeunes ailés éventuellement issus de foyers de reproduction non décelés dans le centre du Soudan ou le nord de l'Éthiopie peuvent gagner à partir d'octobre les côtes de la mer Rouge, au Soudan et dans le nord de l'Éthiopie, ou bien gagner le Tchad à l'ouest ou la République arabe unie au nord, à la fin de septembre ou en octobre.

11. Des criquets dispersés vont probablement continuer à être présents sur les côtes septentrionales de la péninsule des Somalis et quelques reproductions peuvent avoir lieu dans cette zone. Après le changement de mousson à la fin septembre, des criquets pourraient apparaître en petit nombre dans le Haud et, en octobre, plus au sud dans l'Ogaden et le centre de la République somalie.

12. Des criquet dispersés vont sans doute se répandre plus largement sur les plaines côtières du Yémen et du sud-ouest de l'Arabie saoudite, et des reproductions sont probablement imminentes.

13. A l'est, des reproductions éparses peuvent continuer en Inde et au Pakistan, avec apparition de jeunes ailés jusqu'en octobre. Des criquets sont peut-être sur le point d'émigrer vers l'ouest, en direction du sud-est de l'Iran et de l'Oman.

Prospections durant la période de rémission actuelle

14. Le Comité a réitéré les recommandations qu'il avait formulées à sa dixième session (par.8 du rapport) et il a souligné à nouveau l'opportunité d'utiliser beaucoup plus largement les pièges lumineux durant les prospections pour faciliter le rassemblement de renseignements sur les populations disséminées, en particulier durant la période de rémission.

15. Le Comité a considéré que les habitants des zones exposées aux infestations de criquets pèlerins pouvaient contribuer dans une mesure importante à renforcer l'efficacité des services nationaux et régionaux de signalisation et il a réitéré sa recommandation précédente (par.9 du rapport de la dixième session) selon laquelle il fallait utiliser des auxiliaires visuels, la radio et d'autres moyens pour encourager les populations rurales à signaler les criquets qu'elles peuvent observer en vaquant à leurs occupations quotidiennes.

16. Le Comité est convenu que le DLIS, à la lumière des informations reçues, devrait inclure dans son résumé mensuel un paragraphe concernant les principales zones à prospector. Il a reconnu que les organisations nationales et régionales qui se trouvent en contact plus étroit avec les populations acridiennes locales sont les mieux placées pour établir des plans de prospection dans leur zone respective, mais il a été d'avis que les renseignements supplémentaires que fournirait le DLIS pourraient les aider à cet égard.

Situation des organisations régionales antiacridiennes

17. Le Comité a été saisi d'un rapport - résumé ci-après - sur la situation actuelle des organisations régionales.

Asie du sud-ouest

18. La Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de l'aire de répartition de cet acridien en Asie du sud-ouest, qui avait été créée en décembre 1964 et qui groupe l'Afghanistan, l'Inde, l'Iran et le Pakistan, a tenu sa troisième session en mars 1967. Il a été constitué un fonds de dépôt auquel les quatre pays participants ont promis des contributions d'un montant total de 70 000 dollars par an, pour la période de cinq ans commençant le 1er juin 1965. Un programme de travail a été approuvé et il est en voie d'exécution.

Proche Orient

19. La Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient a vu officiellement le jour en février 1967, après réception des signatures des gouvernements de la Jordanie, du Liban et du Soudan. Depuis cette date, les gouvernements du Koweït et de la République arabe unie ont aussi déposé des instruments d'acceptation. Les gouvernements de l'Irak, de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne et du Yémen doivent encore le faire. Les événements du Proche-Orient ont retardé les progrès, mais il a été proposé de convoquer la première session de la Commission au début de 1968; on discuterait alors du programme de travail et du budget et on conviendrait d'un barème des contributions, conformément à la procédure suivie dans le cas de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de l'aire de répartition de cet acridien en Asie du sud-ouest. Le Directeur général constituerait ensuite un fonds de dépôt qui serait en mesure de financer des activités en 1969, étant donné la nécessité d'accorder aux gouvernements participants un délai raisonnable pour inscrire des crédits appropriés dans leur budget annuel.

Est africain

20. A sa onzième session tenue en avril 1967, le Conseil de l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain a décidé de continuer à fonctionner conformément à la convention actuellement en vigueur, sous réserve de quelques modifications qui seraient examinées à sa douzième session. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture continue donc à collaborer avec l'OLCP-EA en vertu de l'accord de coopération qui la lie à cet organisme.

Afrique du nord-ouest

21. A sa dixième session, le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin a créé un organe subsidiaire : le Sous-Comité FAO de coordination des activités de recherche et de lutte relatives au criquet pèlerin dans le nord-ouest de l'Afrique, dont sont membres l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie. Le Sous-Comité a tenu sa première session à Tunis en octobre 1966. Les quatre gouvernements ont déjà adopté un barème des contributions de 30 000 dollars par an et le Directeur général a créé le fonds de dépôt correspondant. Le budget annuel de 30 000 dollars ne suffirait pas à couvrir les dépenses à supporter pour exécuter les activités de recherche et de prospection envisagées. A sa première session, le Sous-Comité a décidé qu'une aide extérieure serait nécessaire jusqu'au moment où une réserve se sera accumulée dans le fonds de dépôt. La seconde session du Comité est prévue en Algérie, probablement en 1968.

Afrique de l'ouest

22. L'Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV) a continué à fonctionner en tant qu'organisation intergouvernementale indépendante et elle a tenu la FAO soigneusement informée de ses activités. L'OCLALAV est essentiellement un organisme de lutte et une aide technique serait nécessaire pour des recherches sur le terrain et des prospections spéciales.

Coordination régionale

23. Tout en notant avec satisfaction les progrès déjà accomplis en vue de la mise en place de structures régionales, le Comité a exprimé l'espoir que les gouvernements intéressés prendraient sans tarder des mesures pour rendre les diverses organisations régionales entièrement représentatives et efficaces dans leur sphère respective. Le Comité a estimé que les rapports des divers organismes régionaux devraient être examinés lors des sessions futures du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, pour assurer une coordination plus efficace. Le Comité a noté les progrès accomplis en vue de renforcer les activités de lutte, de prospection et de recherche à l'échelon régional et il a estimé que des dispositions financières suffisantes n'avaient été prises dans aucune des cinq régions pour supporter le coût total des activités qu'il est indispensable de poursuivre.

Programme des Nations Unies pour le développement (Fonds spécial)

24. Le Secrétariat de la FAO a communiqué au Comité les renseignements ci-après sur les progrès du Projet en question, de janvier à août 1967.

Prospections supplémentaires

Sud-Tihama saoudienne et yéménite

25. L'Arabie saoudite a été prospectée entre le 24 janvier et le 8 mai 1967. Les opérations ont été conduites sous la direction du fonctionnaire régional de la FAO pour la lutte antiacridienne, avec la participation des équipes nationales saoudienne et soudanaise. Dans le sud de la Tihama, des populations éparses dont la densité variait entre 85 et 3 000 criquets au km² ont été observées en de nombreux points, tandis qu'aucune population de criquets pèlerins n'a été aperçue dans les régions de l'Asir, de Taif et du Hedjaz, ni dans le centre et le nord de l'Arabie. Plusieurs agents du service saoudien de lutte antiacridienne ont reçu une formation en cours de service durant la prospection. La prospection de la Tihama yéménite a été conduite par le fonctionnaire FAO pour la lutte antiacridienne affecté à Hodeidah, avec la participation de l'équipe nationale, entre le 8 et le 21 février 1967. Aucun criquet pèlerin n'a été découvert.

Sud de l'Iran et Pakistan occidental

26. Cette prospection a été menée conjointement par les équipes de l'Iran et du Pakistan, entre le 7 mars et le 8 mai 1967, sous la direction du fonctionnaire régional de la FAO pour la lutte antiacridienne affecté à Téhéran. On n'a découvert ni criquets adultes ni larves durant la prospection, que ce soit en Iran ou au Pakistan.

Sud-ouest de l'Afghanistan

27. Cette prospection a été conduite conjointement par les équipes de l'Inde et de l'Afghanistan, sous la direction du fonctionnaire de la FAO pour la lutte antiacridienne affecté à Kaboul. Aucune population acridienne n'a été découverte.

Sud de l'Algérie, nord du Niger et nord-ouest du Tchad

28. Entreprise en juin 1967, cette prospection a été interrompue après 4 semaines, puis reprise le 1er septembre 1967.

Littoral éthiopien et soudanais de la mer Rouge

29. Cette prospection devait commencer en novembre 1967, avec la participation d'équipes du Soudan et de l'OLCP/EA. Les arrangements préliminaires sont achevés.

Stations de recherche sur le terrain

Est africain et Israël

30. Deux experts-conseils de la FAO ont visité les stations de recherche sur le terrain en Ethiopie et en République somalie. L'un d'eux s'est aussi rendu en Israël. Un rapport provisoire sur les visites à ces différentes stations a été publié et les principales recommandations qui y figurent ont été communiquées aux pays et à l'organisme intéressés pour qu'ils leur donnent des suites appropriées.

Ouest et nord-ouest de l'Afrique

31. En avril et mai 1967, un expert a visité les stations de recherche sur le terrain en Algérie, en Mauritanie et au Niger. Le rapport provisoire publié à ce sujet a été transmis aux stations de recherche intéressées.

Sud-ouest asiatique

32. Un autre expert a visité les stations de recherche sur le terrain en Inde, en Iran et au Pakistan, en juillet, août et septembre 1967.

Proche-Orient

33. Un expert a été engagé le 25 août pour visiter les stations de recherche sur le terrain en Arabie saoudite, au Soudan et en République arabe unie.

Rapport général

34. L'expert qui a visité les stations de recherche sur le terrain en Asie du sud-ouest rentrera à Rome en novembre pour aider à la préparation d'un rapport général concernant toutes les stations de recherche sur le terrain, à la lumière des rapports des divers experts-conseils. Ce rapport contiendra des recommandations précises concernant la coordination des travaux de recherche à l'intérieur des régions, ainsi que la coopération et la coordination inter-régionales et générales dans ce domaine.

Services de signalisation et de prévision

Services nationaux

35. Un fonctionnaire chargé des radio-communications a été engagé en novembre 1966, et un autre en avril 1967, pour visiter les pays et les aider à installer de l'équipement radio et à former sur place des opérateurs et du personnel d'entretien. Ces experts se sont rendus en Afghanistan, en Inde, en Iran, en Irak, en Jordanie, en Lybie, au Maroc, en Tunisie et en République arabe unie, mais de nouvelles visites sont nécessaires dans la plupart des cas. Des arrangements ont été conclus avec l'OCLAV pour que son spécialiste des radio-communications visite les pays d'Afrique orientale. Les frais de voyage des deux experts constituent ainsi les seules dépenses à la charge du Projet. L'Algérie, l'Arabie saoudite, la République Somalie, le Soudan et le Yémen attendent des visites.

Service de renseignements sur le criquet pèlerin (DLIS)

36. Le Service a continué à publier les résumés usuels sur la situation acridienne et son évolution prévisible. Des mesures ont été prises pour accélérer la traduction française des résumés en vue de la distribution. Un accord a été conclu le 13 juillet 1967 entre la FAO et le Gouvernement du Royaume-Uni pour maintenir le DLIS pendant 5 ans, à partir du 1er juillet 1966, moyennant le versement par la FAO d'une contribution annuelle de 20 000 dollars.

Nouveaux chapitres du manuel de climatologie antiacridienne

37. Les cartes de fond utilisées dans les chapitres précédents ont été communiquées pour approbation aux pays intéressés. Dix-sept pays ont répondu en formulant maintes suggestions utiles à la lumière desquelles diverses modifications ont été apportées. Le nombre moyen mensuel de jours où il est tombé 10 mm de pluie ou plus a été choisi comme paramètre spécifique. Il a été calculé pour tous les points de l'aire de répartition du criquet pèlerin au sujet desquels il existait des données suffisantes. Des demandes de renseignements supplémentaires ont été parfois adressées aux Etats Membres.

Formation

Technique de prospection

38. Dix candidats - deux de Libye, deux du Mali et un du Tchad, de Mauritanie, du Maroc, du Niger, du Sénégal et de Tunisie - ont été choisis pour suivre le cours de formation sur les techniques de prospection qui aura lieu en Algérie en octobre 1967.

Météorologie

39. On est en train de prendre des dispositions pour donner à un nombre limité de boursiers une formation portant sur l'analyse des données acridiennes et leur corrélation avec les conditions atmosphériques durant la période correspondante. On espère que ce cours de formation commencera au début de 1968, pour cinq candidats sélectionnés.

Radio-communications

40. Des arrangements ont été conclus avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour l'admission de candidats à des stages d'entretien du matériel radio qui doivent commencer en décembre 1967 au Caire, pour les stagiaires anglophones, et en mars 1968 à Casablanca, pour ceux de langue française. Les programmes de formation comprennent des cours préliminaires et avancés portant sur une période de deux ans. Jusqu'à présent (septembre 1967), on a reçu sept demandes pour des candidats anglophones et deux pour des candidats francophones. La participation des stagiaires aux cours avancés est subordonnée à la prolongation du Projet au-delà du 30 avril 1968, avec attribution de nouveaux crédits pour financer cette formation.

Dévolution de l'équipement

41. L'équipement fourni aux gouvernements pour renforcer leurs stations de recherche sur le terrain ou leurs services nationaux de signalisation et de prévision a été inspecté par les experts-conseils en matière de recherche ou par les spécialistes des radio-communications durant leurs visites et les mesures visant à assurer le transfert officiel de propriété aux gouvernements intéressés seront examinées le moment venu.

Prolongation ultérieure du Projet relatif au criquet pèlerin entrepris avec l'aide du PNUD(FS)

42. Comme il avait été décidé à la Conférence spéciale sur le Projet du PNUD(FS) relatif au criquet pèlerin, tenue à Rome en novembre 1966 (par.17 du rapport), la FAO

a préparé, à l'intention des gouvernements intéressés, des propositions de prolongation ultérieure dudit Projet.

43. Le Comité a rappelé que les principaux objectifs du Projet étaient à la fois de prévenir le retour des infestations et d'éliminer celles qui se produisent. Il a noté qu'il était impossible de prévenir complètement les infestations, dans l'état actuel des connaissances; il faut donc poursuivre les recherches pendant de nombreuses années pour essayer d'atteindre ce but. Parallèlement à l'action entreprise dans cette direction, il faut concentrer les efforts sur le maintien de la rémission actuelle, en supprimant toutes les populations qui, si elles n'étaient pas combattues, pourraient provoquer un retour offensif du fléau.

44. Le Comité a noté avec satisfaction que la rémission acridienne dure maintenant depuis plus de 4 ans et il a estimé que son maintien indéfini était de la plus haute importance. Toutefois, ce résultat ne peut être atteint sans l'octroi d'un appui financier et matériel aux organisations nationales et régionales. Le maintien de la rémission exige une surveillance de tous les instants, des moyens efficaces pour détruire partout les populations acridiennes dangereuses et un excellent service de renseignements recevant et analysant constamment les informations fournies par tous les pays exposés aux infestations et communiquant à tous les intéressés, pour jeter les bases d'une action concertée, ses conclusions sur la situation actuelle et son évolution probable. De toute évidence, le dispositif d'ensemble à mettre en place pour mener à bien cette vaste entreprise internationale hautement technique qui intéresse un grand nombre de pays ne saurait fonctionner efficacement s'il n'est pas articulé sur un programme centralisé jouissant d'un appui financier approprié.

45. Le Projet a offert des possibilités exceptionnelles de développement des recherches, en particulier sur le terrain dans les onze stations nouvelles qui ont été créées et équipées à cet effet et aussi dans les huit stations existantes qui ont reçu du matériel pour cette tâche. Ces 19 stations couvrent au total un vaste éventail des habitats écologiques favorables au criquet. Il est devenu apparent que la période relativement courte sur laquelle a porté le Projet n'a pas suffi et ne pouvait suffire pour mettre en place cette chaîne importante de stations et pour lancer parallèlement un programme de recherche entièrement coordonné. Le moment est venu toutefois de commencer à utiliser les stations dans l'intérêt le mieux compris de tous les pays affectés par le fléau.

46. En examinant les moyens de financer le projet décrit ci-dessus, le Comité est convenu de l'opportunité d'harmoniser parfaitement l'appui fourni respectivement par le PNUD et par le Fonds de dépôt international FAO No. 161. Il a noté avec satisfaction que le PNUD était prêt à considérer les sommes allouées sur le Fonds de dépôt No. 161, telles qu'elles figurent à l'Annexe I, comme équivalant à des contributions de contrepartie gouvernementales en espèces au Projet relatif au criquet pèlerin entrepris avec l'aide du PNUD (FS), en tenant compte également de la nécessité d'alimenter le Fonds de réserve rattaché au Fonds de dépôt international, comme l'avait préconisé le Comité à sa neuvième session (Rapport par. 67). Le Comité a recommandé la prolongation ultérieure jusqu'au 30 juin 1970 du Projet relatif au criquet pèlerin entrepris avec l'aide du PNUD (FS), celui-ci devant bénéficier d'une contribution supplémentaire de 435 000 dollars prélevées sur les fonds pour imprévus dont dispose le Directeur du PNUD et d'un appui financier complémentaire du Fonds de dépôt 161, suivant les indications détaillées données sous les trois grandes rubriques ci-après:

- I Signalisation et prévision
- II Prospection et reconnaissance
- III Recherche

I. Signalisation et prévision

47. Dans l'immédiat, il faut s'efforcer:

- (i) d'achever la mise au point d'un système uniforme de signalisation;

- (ii) d'établir des contacts radio réguliers à l'intérieur des pays affectés et avec les bureaux régionaux pour transmettre rapidement des renseignements à tous les intéressés;
- (iii) d'adopter des dispositions permanentes pour l'entretien du réseau de radio-communications et de l'améliorer le cas échéant;
- (iv) d'encourager l'étude des données météorologiques dans leurs rapports avec la situation acridienne courante et l'analyse des données antérieures.

48. Le Comité est convenu de la nécessité d'achever le plus tôt possible la mise en place des réseaux de radio-communications dans les 22 pays intéressés et il a recommandé d'inscrire dans le plan de dépenses un crédit à cet effet (notamment pour un appoint d'équipement, d'accessoires, de pièces de rechange, etc. qui pourrait être nécessaire), au cas où les travaux n'auraient pas été menés à bien d'ici le 30 avril 1968. Le Comité a aussi noté que la formation de techniciens locaux de tous les pays ne serait pas terminée d'ici le 30 avril 1968 et qu'il faudrait probablement prévoir des crédits supplémentaires à cette fin. Le Comité a relevé que le PNUD accordait actuellement son appui à des organismes de télécommunications en Afghanistan, en Algérie, en Irak, en Libye et au Soudan. L'Union internationale des télécommunications (UIT) participe à ces projets dont elle est l'organisme d'exécution pour le compte du PNUD et elle possède aussi dans d'autres pays de la région - par exemple au Ghana, au Maroc et en Nigéria - des experts des télécommunications spécialement chargés de donner une formation dans ce domaine à divers niveaux, dans le cadre de stages de durée variable. Il a été convenu que l'UIT serait consultée pour savoir dans quelle mesure ces institutions et ces experts sur le terrain pourraient aider à organiser des cours de formation adaptés aux besoins des opérateurs radio s'occupant de signalisation acridienne et prêter leur concours pour l'installation et l'entretien ultérieur des postes de radio. Un crédit de 50 000 dollars a été affecté provisoirement à cette fin, étant entendu qu'il serait reconsidéré avec le PNUD quand des informations plus précises seront devenues disponibles à la suite des discussions avec l'UIT.

49. Le Comité a été informé que, donnant suite à ses recommandations antérieures, la FAO avait conclu avec le Gouvernement du Royaume-Uni un accord prévoyant que le Service de renseignements sur le criquet pèlerin (DLIS) continuera à être assuré par l'"Anti-Locust Research Centre (ALRC)" de Londres pour une nouvelle période de cinq ans commençant le 1er juillet 1966 (par.36). Reconnaisant l'importance capitale d'un service efficace de renseignements et de prévisions, le Comité a approuvé l'inscription d'un crédit pour financer la contribution annuelle de 20 000 dollars dont la FAO est redevable en vertu de cet accord pour les trois années commençant le 1er juillet 1967, la contribution pour 1967/68 devant être prélevée sur le Fonds de dépôt 161 et les contributions pour les deux années ultérieures devant être fournies par le Projet relatif au criquet pèlerin entrepris avec l'aide du PNUD(FS).

50. Les prévisions de dépenses s'établissent comme suit:

	Contribution PNUD	Contributions de contrepartie en espèces - Fonds de dépôt 161	Total
	Dollars E.U.	Dollars E.U.	Dollars E.U.
Service de renseignements sur le criquet pèlerin (DLIS)	40 000	20 000	60 000
Météorologistes - 6 mois/homme (y compris voyages)	10 000	-	10 000
à reporter	50 000	20 000	70 000

	Contribution PNUD	Contributions de contrepartie en espèces - Fonds de dépôt 161	Total
Report	50 000	20 000	70 000
Installation de l'équipement radio et formation	50 000	-	50 000
Equipement, cartes, rapports, transport ..	8 000	-	8 000
Frais de port, télégrammes, dépenses de secrétariat, imprévus	8 000	-	8 000
	116 000	20 000	136 000

II. Prospection et reconnaissance

51. Le Comité a approuvé le crédit destiné à financer des prospections spéciales dans les zones importantes, aux époques appropriées, et il est convenu que la mise au point de méthodes normalisées d'échantillonnage des populations acridiennes pourrait être envisagée au cours de ces prospections. D'autre part, les plans de prospection futurs devraient tous prévoir l'établissement de cartes des zones fréquentes chaque année par des populations de criquets solitarigistes, en raison de certaines conditions écologiques favorables.

52. Ayant noté les opinions exprimées par les gouvernements intéressés et par diverses organisations régionales, le Comité est convenu de la nécessité de créer deux nouveaux postes de fonctionnaires techniques qui seront détachés sur le terrain, pour assurer une coordination plus efficace et plus étroite entre les divers aspects du Projet - notamment recherches sur le terrain, choix de zones appropriées pour les prospections spéciales, assistance en vue de leur organisation, mesures à prendre en cas d'urgence, contrôle du bon entretien du réseau radio (sous réserve des dispositions exposées au par.48 ci-dessus) choix de candidats appropriés pour les bourses de formation supérieure, etc - et surtout pour maintenir des contacts personnels fréquents avec les Etats Membres et les organisations régionales afin que l'aide déjà fournie donne le maximum de fruits et en vue de faciliter l'adoption des mesures que peut exiger l'évolution de la situation.

53. Le Comité serait heureux que le rapport annuel sur l'état d'avancement du Projet contienne une section consacrée à la mise en oeuvre des arrangements convenus ci-dessus.

54. Le Comité a invité la FAO à étudier les moyens les plus efficaces et les plus économiques d'exécuter les prospections spéciales et à présenter un rapport à ce sujet.

55. Les prévisions de dépenses s'établissent comme suit:

	Contribution PNUD	Contributions de contrepartie en espèces - Fonds de dépôt 161	Total
	Dollars E.U.	Dollars E.U.	Dollars E.U.
Appui à 5 prospections spéciales de 10 semaines chacune environ en 1968, 1969 et 1970 (Algérie/Niger/Tohad/ Arabie saoudite/Yémen/Iran méridional/ sud-ouest de l'Afghanistan et littoral éthiopien et soudanais de la mer Rouge)			
1 spécialiste du criquet pèlerin - Afrique de l'ouest et du nord-ouest - 26 mois	60 000	-	60 000
à reporter	60 000	-	60 000

	Contribution PNUD	Contribution de contrepartie en espèces - Fonds de dépôt 161	Total
	Dollars E. U.	Dollars E. U.	Dollars E. U.
Report	60 000	-	60 000
1 spécialiste du criquet pèlerin - Proche- Orient, Asie du sud-ouest, Afrique de l'est - 26 mois	-	52 000	52 000
3 chefs d'équipe de prospection - 9 mois .	15 000	-	15 000
Voyages du personnel susmentionné	10 000	10 000	20 000
Personnel local - Afrique du nord-ouest et Beyrouth	-	20 000	20 000
Frais de subsistance de l'équipe de pros- pection (équipes de 4/5 personnes prove- nant de 12 pays et opérant pendant 20 semaines chacune)	65 000	-	65 000
Carburants, lubrifiants et entretien des véhicules	-	48 000	48 000
Sous-contrats, avions	20 000	-	20 000
Frais de port, télégrammes, dépenses de secrétariat, imprévus	10 000	-	10 000
TOTAL	180 000	130 000	310 000

III. Recherche

56. Le Comité a noté que, pour la première fois 19 stations s'occupent maintenant d'effectuer des recherches sur le terrain dans l'aire de répartition du criquet pèlerin, ce qui permet d'appliquer un programme de recherche sur le terrain coordonné portant sur la vaste zone aux caractéristiques écologiques et météorologiques si diverses qui sert d'habitat au criquet pèlerin. Un grand nombre de chercheurs ont acquis des connaissances de base dans le cadre du programme de formation organisé au titre du Projet, mais il faut continuer à donner une formation approfondie à des candidats qualifiés qui seront finalement appelés à diriger des programmes de recherche dans les diverses stations sur le terrain. Le Comité a reconnu en outre que les stations de recherche sur le terrain avaient actuellement besoin de l'assistance et des directives d'experts-conseils.

57. Le Comité est convenu de la nécessité de visites occasionnelles d'experts-conseils aux stations de recherche sur le terrain et d'essais de pulvérisation d'insecticides.

58. Notant avec satisfaction les progrès accomplis à ce jour en vue de coordonner les activités des diverses stations de recherche sur le terrain, le Comité a recommandé, sous réserve que des fonds soient disponibles, d'envisager la convocation d'une réunion spéciale des chercheurs intéressés pour discuter la mise en route d'un programme de recherche coordonné portant sur certains aspects de leurs travaux.

59. Les prévisions de dépenses s'établissent comme suit:

Résumé et budget

	Contribution PNUD	Contribution de contrepartie en espèces - Fonds de dépôt 161	Total
	Dollars E. U.	Dollars E. U.	Dollars E. U.
3-4 experts-conseils en matière de recherche - 15 mois/homme	18 000	-	18 000
Voyages de ces experts	15 000	-	15 000
Equipement, publications, cartes et rapports	10 000	-	10 000
Frais de port, télégrammes, dépenses de secrétariat et imprévus	5 000	-	5 000
4 bourses de formation supérieure (de 2 ans chaque, au Royaume-Uni et en France)	20 000	16 000	36 000
Essais de pulvérisation d'insecticides: 3 spécialistes pour de courtes périodes 9 mois/homme	15 000	-	15 000
Voyages de ces spécialistes	9 000	-	9 000
Affrètement d'avions	-	9 000	9 000
Soutien au sol	-	3 000	3 000
Insecticides	-	24 000	24 000
Rapports, imprévus	-	6 000	6 000
Essai sur le terrain du matériel de pulvérisation	4 000	-	4 000
TOTAL	96 000	58 000	154 000

60. Les propositions qui précèdent sont résumées comme suit:

Prévisions de dépenses - Récapitulation

	Contribution PNUD	Contributions de contrepartie en espèces - Fonds de dépôt 161	Total
	Dollars E. U.	Dollars E. U.	Dollars E. U.
Signalisation et prévision	116 000	20 000	136 000
Prospections et reconnaissances	180 000	130 000	310 000
Recherche	96 000	58 000	154 000
Coût total du Projet	392 000	208 000	600 000
Dépenses de l'organisme d'exécution (11% par exemple)	43 000	-	43 000
Coûts des services afférents au Projet (12%)	-	25 000	25 000
TOTAL	435 000	233 000	668 000

Fonds de dépôt international 161 - Programme de travail et budget

61. Le Comité a approuvé le budget du fonds de dépôt en question pour les trois années commençant le 1er janvier 1968, tel qu'il figure en annexe I. Le budget a été établi sur la base des contributions annuelles déjà promises par 31 gouvernements pour cinq ans, à partir du 1er juillet 1966. Les dépenses seront réparties proportionnellement sur les trois années 1968, 1969 et 1970, sous réserve des ajustements à effectuer pour se conformer au programme de travail établi au titre du Projet. Le Comité a recommandé que le solde non affecté pour la période prenant fin le 30 juin 1967 constitue le noyau du fonds de réserve devant servir à faire face aux situations d'urgence (voir par. 84 et 87 du rapport de la neuvième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin) et ne soit pas utilisé pour financer des dépenses inscrites au budget, sauf à titre temporaire en attendant le paiement effectif des contributions en espèces. A cet égard, le Comité a demandé instamment aux gouvernements participants de prendre toutes dispositions utiles pour verser le plus rapidement possible les contributions qu'ils ont promises.

62. La contribution en nature des gouvernements et des organisations régionales au programme de prospections et de reconnaissances a été estimée à 120 000 dollars E.U. environ. Les gouvernements accorderont aussi leur plein appui au programme de signalisation et de prévision, ainsi qu'au programme de recherche, mais il n'est pas possible d'exprimer en argent la valeur de cette contribution de contrepartie.

Questions administratives

63. Il a été convenu que les dispositions pertinentes du plan d'opérations actuel continueraient à s'appliquer durant la période de prolongation ultérieure et que le programme de travail et le budget susmentionnés se reflèteraient dans le plan de dépenses révisé pour la période de prolongation ultérieure qui serait soumis à la prochaine session du comité antiacridien de la FAO compétent en la matière.

64. Le PNUD a été d'accord pour considérer que les sommes allouées sur le Fonds de dépôt international pour la période de prolongation ultérieure du Projet - montants qui sont indiqués plus haut - représentaient les contributions de contrepartie gouvernementales en espèces. Le PNUD ne demandera pas de participation au financement des dépenses d'exécution locales durant la période de prolongation ultérieure du Projet.

65. Le représentant du PNUD a déclaré que le Directeur du PNUD serait disposé à accepter la proposition visant à prolonger ultérieurement le Projet du 1er mai 1968 jusqu'en juin 1970, pour un coût total de 668 000 dollars E.U., dont 233 000 provenant du Fonds de dépôt 161. La FAO a été invitée à se mettre en rapport avec le PNUD pour l'approbation officielle.

Plans à long terme

66. Dans l'esprit du paragraphe 96 du Plan d'opérations et du document de la FAO sur la rémission actuelle du fléau acridien et la politique de lutte et de prévention, le Comité a invité la FAO à élaborer des propositions indiquant les mesures les plus appropriées à prendre pour consolider les arrangements nationaux, régionaux et internationaux à long terme en matière de lutte, de prospection, de recherche et de formation. Ces propositions devraient être soumises à l'examen du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, à sa session de 1969.

Situation du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin et Sous-Comité de la Péninsule arabe

67. La FAO a soumis au Comité un document faisant le point de la situation des divers comités, commissions et sous-comités de la FAO s'occupant du criquet pèlerin et recommandant un dispositif qu'elle considère comme plus rationnel pour éviter les

doubles emplois. Les propositions de la FAO, qui reposent sur les recommandations de la huitième conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, comportent la dissolution du Comité consultatif technique pour la lutte contre le criquet pèlerin et l'élargissement du mandat du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin qui assumerait, en cas de besoin, des fonctions consultatives sur des questions techniques. Ces suggestions ont été formulées pour sonder l'opinion du Comité et permettre ainsi au Directeur général de formuler des recommandations à soumettre à l'examen de la Conférence ou du Conseil de la FAO.

68. Le Comité a accepté la proposition de la FAO visant à dissoudre le Comité consultatif technique et à modifier le mandat du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin. Il a invité la FAO à prendre en considération les points ci-après, avant de soumettre cette proposition à la Conférence ou au Conseil:

- (a) Le paragraphe 16 du Plan d'opérations du Projet relatif au criquet pèlerin dispose que le Comité consultatif technique de la FAO fera fonction d'organisme consultatif spécialisé pour la mise en oeuvre du Projet, qu'il examinera son état d'avancement et qu'il donnera des avis sur son exécution future. En intégrant les attributions du Comité consultatif technique de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin à celles du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, il faudra prendre toutes dispositions utiles pour permettre à l'organisme qui prendra la succession de poursuivre les tâches confiées par le Plan d'opérations au Comité consultatif technique et modifier en conséquence la composition et le mandat de cet organisme. Si l'on confie ces tâches à un tel organisme, on présume qu'il ne sera pas nécessaire d'amender le Plan d'opérations pour refléter ce changement. Si la dissolution du Comité consultatif technique exige la modification du Plan d'opérations la question devra être réexaminée par le Comité lors de sa prochaine session.
- (b) Etant donné que des questions techniques figurent à l'ordre du jour des sessions futures du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin la FAO, dans ses lettres d'invitation à une session déterminée, devrait demander aux Etats actuellement membres du Comité consultatif technique d'envoyer des conseillers techniques pour ladite session deux ou trois jours avant l'ouverture de la session principale, afin d'étudier, entre autres, l'organisation et la coordination inter-régionales des opérations et des recherches.
- (c) Le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin devrait se réunir une fois par an.

69. La Conférence spéciale de la FAO sur la création d'une Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient a recommandé (par.12 du rapport) que cette Commission, une fois créée, se charge des activités précédemment exercées par le Sous-Comité FAO de lutte antiacridienne dans la péninsule Arabique, lequel serait alors aboli. La Commission ayant vu officiellement le jour en février 1967, le Comité a décidé de dissoudre le Sous-Comité quand la Commission aura commencé à fonctionner.

Campagne internationale dans la péninsule Arabique en 1966/67 et plans futurs

70. Le Comité a examiné le rapport sur la campagne internationale en 1966/67. Il a noté avec satisfaction que les gouvernements intéressés continuaient à participer à la campagne et qu'ils avaient exercé une surveillance aux époques appropriées, sur la plupart des zones importantes avec le concours des équipes du Gouvernement de l'Arabie saoudite. En outre, une prospection spéciale des zones importantes de l'Arabie saoudite et du Yémen a été organisée avec l'aide du PNUD. Voici certaines des principales caractéristiques de la campagne 1966/67:

- (a) la plupart des zones de l'Arabie saoudite ont été prospectées par des équipes nationales ou par des missions venues de l'extérieur;
- (b) les "Field Agricultural Offices" ont porté plus d'intérêt que par le passé aux opérations de reconnaissance;
- (c) la prospection spéciale s'est révélée très utile et il serait nécessaire de poursuivre cette activité;
- (d) les populations de criquets pèlerins découvertes en 1966/67 présentaient toutes des caractéristiques de solitaires;
- (e) durant la prospection spéciale, on a saisi l'occasion de donner à du personnel saoudien une formation en cours de service portant sur les techniques de prospection.

71. Le Centre international FAO de lutte antiacridienne de Djeddah a continué à coordonner les activités des diverses missions et à contrôler la surveillance des points stratégiques par les équipes de reconnaissance. Le fonctionnaire régional de la FAO pour la lutte antiacridienne a rempli les fonctions d'expert-conseil pour la prospection spéciale en 1966/67. Il a aidé à élaborer et à mettre en oeuvre le programme de recherche de la station de Djeddah.

72. Le Comité a examiné les plans pour 1967/68 et il a recommandé de poursuivre au moins au niveau actuel la campagne internationale, avec la participation des missions des pays intéressés. Il a estimé qu'il importait particulièrement d'exercer une surveillance sur les zones ci-après, durant la période de rémission:

- (i) Plaines côtières du sud-ouest de l'Arabie en septembre/avril;
- (ii) Zone de Hail en mars/juillet;
- (iii) Zone de l'Oman en janvier/avril.

73. Le Comité a souligné l'importance de poursuivre les opérations de prospection et de lutte au Yémen. Il a noté avec regret le manque de fonds pour maintenir le spécialiste FAO de la lutte antiacridienne au Yémen après 1967. Le Comité a invité la FAO à persévérer dans ses efforts pour trouver une solution lui permettant de poursuivre ce programme important.

74. Considérant le manque d'informations sur les populations acridiennes dans certaines parties de l'Arabie orientale, le Comité a suggéré que les gouvernements intéressés pourraient envisager de prendre des dispositions pour combler cette lacune.

La rémission actuelle du fléau acridien

75. La FAO a présenté un exposé sur la rémission actuelle du fléau acridien et sur la politique de lutte et de prévention. Tous les délégués se sont félicités de l'initiative que la FAO a prise en préparant un tel document au moment opportun et ils ont noté avec satisfaction la façon dont le sujet avait été traité. Il a été convenu que des exposés analogues devraient être soumis au Comité de temps à autre, quand la situation l'exige, et que ce document devrait recevoir la plus large diffusion possible parmi les Etats Membres et les autres organisations intéressées.

76. Le Comité a souscrit aux recommandations figurant dans ledit document et il a reconnu en particulier l'importance des mesures ci-après pour maintenir la rémission actuelle:

- (a) Développement et renforcement des dispositifs actuels pour la prospection régulière et systématique des zones importantes, aux époques appropriées;

- (b) Intensification des opérations actuelles de lutte contre les populations acridiennes;
- (c) Maintien de réserves suffisantes à l'échelon national, régional et international, pour faire face à toutes les situations d'urgence.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

77. Le Comité a recommandé que le Directeur général de la FAO convoque la prochaine session du Comité en 1968, à une date et en un lieu qu'il lui appartiendra de fixer.

ANNEXE I

FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL FAO NO. 161
POUR LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

BUDGET POUR L'EXERCICE DE 3 ANS COMMENCANT LE 1.1.68

<u>Source des fonds</u>	<u>Code</u>	<u>Utilisation des ressources</u>	<u>Dollars E.U.</u>
Contributions promises pour l'année commençant le 1.7.66 et gardées en réserve conformément à la décision du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin:			
			<u>\$E.U.</u>
Afghanistan	1 910		
Algérie	2 580		
Arabie saoudite	1 830		
Ethiopie	2 180		
France (Côte française des Somalis)	420		
Ghana	1 950		
Inde	10 000		
Iraq	2 480		
Iran	3 690		
Jordanie	1 730		
Katar	830		
Kénya	1 800		
Koweït	420		
Liban	1 350		
Libye	1 820		
Mali	1 800		
Mauritanie	1 720		
Maroc	2 990		
Niger	1 800		
Nigéria	3 650		
Ouganda	1 650		
Pakistan	5 860		
République arabe syrienne	2 010		
République arabe unie	3 920		
République somalie	1 453		
Royaume-Uni (Fédération d'Arabie du Sud)	1 560		
Sénégal	2 010		
Soudan	2 250		
Tohad	1 800		
Tunisie	1 990		
Turquie	5 350		
Total au 31.8.67	76 803		
Contributions (comme ci-dessus) pour l'année commençant le :			
1.7.67	76 803		
1.7.68	76 803		
1.7.69	76 803		
			<u>\$E.U. 307 212</u>

		I	Personnel
			1 Spécialiste du criquet pèlerin, Proche-Orient, Asie sud-ouest, Afrique de l'est
			26 mois52 000
			Personnel local
			-Beyrouth 24 mois..10 000
			-Dakar 24 mois10 000
			72 000
		II	Fourniture et matériel
			Insecticides 24 000
		III	Equipement
			Néant -
		IV	Voyages et transports
			-Voyage du spécialiste régional du criquet pèlerin10 000
			-Affrètement avions 9 000
			-Carburant, lubrifiants et entretien des véhicules pour les prospections spéciales .48 000
			67 000
		V	Services contractuels
			-Service de renseignement sur le criquet pèlerin . 20 000
			-Soutien terrestre pour opérations aériennes 3 000
			-Rapports, imprévus 6 000
			29 000
		VI	Subventions et Bourses
			-Bourses de perfectionnement de niveau supérieur en France ou au Royaume-Uni 16 000
			Budget total du Projet208 000
			Coût des services afférents au Projet (12%) 24 960
			Solde non affecté 74 252
			<u>\$E.U. 307 212</u>

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

- DLC:11/1 Prolongation du 1er mai 1968 au 30 juin 1970 du Projet relatif au criquet pèlerin entrepris avec l'aide du PNUD (soumis par la FAO)
- DLC:11/1
Supplément 1 Prolongation du 1er mai 1968 au 30 juin 1970 du Projet relatif au criquet pèlerin entrepris avec l'aide du PNUD - Révision des dépenses estimées (soumis par la FAO)
- DLC:11/2 Situation des divers comités, commissions et sous-comités de la FAO s'occupant du criquet pèlerin (soumis par la FAO)
- DLC:11/3 Rapport sur la campagne internationale dans la péninsule Arabique en 1966/67 et plans futurs (soumis par la FAO)
- DLC:11/4 Rapport concernant le fonctionnement du Service de renseignements sur le criquet pèlerin (DLIS) - mars 1966/juin 1967 (soumis par l'"Anti-Locust Research Centre", Londres)
- DLC:11/5 Situation des organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin (soumis par la FAO)
- DLC:11/6 La situation acridienne durant la période mai 1966 - juillet 1967 (soumis par le service de renseignements sur le criquet pèlerin, "Anti-Locust Research Centre", Londres)
- DLC:11/7 Locust Situation in Pakistan during September 1966 to September 1967 (submitted by the delegate of Pakistan)
- DLC:11/8 Desert Locust Research in Pakistan (submitted by the delegate of Pakistan)
- DLC:11/9 Desert Locust Situation and Control during the Year 1966/67 (submitted by the delegate of the State of Kuwait)
- DLC:11/10 Summary Progress Report on the Work of the Locust Research Station (submitted by the delegate of Saudi Arabia)

AUTRES DOCUMENTS EXAMINES A LA SESSION

- PL/DL/1 La rémission actuelle du fléau acridien et la politique de lutte et de prévention de la FAO
- PL/DL/2 Rapport d'activité intérimaire concernant le Projet du PNUD relatif au criquet pèlerin (janvier-août 1967)